



Communication du 21 juin 2022 aux parents des enfants scolarisés dans les écoles primaires du RPI Anais-Tourriers-Aussac-Vadalle

Madame, Monsieur, Chers Parents,

Le Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine, gestionnaire des transports scolaires, a décidé d'harmoniser le fonctionnement des transports pour les collèges et les écoles primaires sur toute la Région, à compter de l'année scolaire 2022/2023.

Chaque enfant sera désormais doté d'une carte magnétique individuelle de transport, qui lui permettra d'accéder au bus.

Le Conseil Régional facture les frais de dossier d'inscription à **15 €** par enfant et le coût du transport pour l'année scolaire à 30 € par enfant pour l'utilisation de la navette entre les communes d'Anais, Tourriers et Aussac-Vadalle.

Le Conseil Régional ne facture pas les frais de dossier pour toute inscription complète, déposée **avant le 20 juillet 2022**.

Les Communes d'Anais, Tourriers et d'Aussac-Vadalle ont décidé de prendre en charge le nouveau forfait transport annuel de 30 € par enfant pour l'année scolaire 2022/2023.

La commune d'Anais prend à sa charge le coût du petit bus qui effectue le pré-ramassage sur Anais.

La décision du Conseil Régional s'impose à nous et il appartient à chaque famille de constituer le dossier d'inscription pour chaque enfant qui utilisera les transports scolaires des écoles primaires. Vous pouvez saisir le dossier en ligne sur Internet à l'adresse <https://transports.nouvelle-aquitaine.fr/transports-scolaires/inscription>

Vous pouvez également remplir un dossier papier par enfant et l'envoyer à l'adresse postale :
Service des Transports Routiers de Voyageurs
36, boulevard de Bretagne
16022 Angoulême Cedex

RESPECTER LA DATE DU 20 JUILLET POUR NE PAS PAYER LES 15 €

Attention : Pour les enfants domiciliés hors des communes d'Anais, Tourriers ou Aussac-Vadalle, il est obligatoire de remplir uniquement un dossier papier par enfant. En effet l'inscription en ligne ne concerne que les familles de ces trois communes en application de la carte scolaire pour la desserte des trois écoles.

Nota : Les familles dont les enfants doivent utiliser le petit bus d'Anais, remplissent un seul dossier par enfant. Ils préciseront dans le dossier d'inscription, sur le besoin de transport 1 : la commune de montée est « *Anais* », le point de monté est « *leur domicile* » et la commune de descente est la commune de l'école où est scolarisé leur enfant, soit « *Anais* ou *Tourriers* ou *Aussac-Vadalle* » et le point de descente « *Ecole* ».

Vous trouverez au verso les réponses aux premières questions traitées.

Bien cordialement

Le Maire d'Anais

Le Maire de Tourriers

Le Maire d'Aussac-Vadalle

Quelques précisions :

1. Les enfants devront être chaque jour en possession de leur carte de transport. Celle-ci étant magnétique, il est obligatoire de badger pour utiliser la navette. Une tolérance sera appliquée exceptionnellement.
2. En cas d'absence de la personne responsable à la sortie de l'école, l'enfant empruntera la navette pour aller en garderie à Anais. Cette disposition s'appliquera à titre exceptionnel même si l'enfant n'est pas porteur d'une carte de transport. Le Conseil Régional pourra imposer l'acquisition d'une carte de transport si la situation devait se renouveler.
3. Les familles inscrivant leurs enfants en cours d'année seront exemptées des frais de dossier s'il s'agit d'un emménagement sur une des trois communes ou d'une rentrée scolaire programmée par l'équipe éducative. Dans ces deux cas le dossier devra être accompagné d'un courrier de la mairie.

Un exemplaire du dossier d'inscription en version papier est joint à cette communication.

Les mairies d'Anais, de Tourriers et d'Aussac-Vadalle, ainsi que le secrétariat du SIVOS ATAV sont à votre disposition pour compléter votre information si nécessaire.

Mairie d'Anais 9, Place de la Liberté 16560 Anais Tel : 05 45 20 61 84	Lundi Mercredi Vendredi	08h30 - 12h00 13h45 - 17h30
	Mardi Jeudi	08h30 - 12h00

Mairie de Tourriers 6 rue de Bouffanais 16560 Tourriers Tel : 05 45 20 62 42	Lundi Mercredi Mardi Jeudi Vendredi	08h30 - 12h30 13h30 - 17h30 08h30 - 12h30 08h30 - 16h00
---	---	---

Mairie d'Aussac-Vadalle 61 rue de la République 16560 Aussac-Vadalle Tel : 05 45 20 61 60	Lundi Mardi Jeudi	14h00 – 18h00 09h00 - 12h00 14h00 – 17h00
--	-------------------------	---

Le SIVOS ATAV (Anais, Tourriers, Aussac-Vadalle) vous accueille le mercredi de 13h30 à 17h30 et vous pouvez joindre la secrétaire aux mêmes horaires par téléphone au 09 64 01 21 45.

Vous pourrez également joindre le service transport de la Région au 0970 870 870.